

EFFECTIFS

1 Élève par véhicule

HORAIRES

A voir avec l'auto-école.

DURÉE

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite).

PROGRAMME

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLÔME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 84730272173

AUTO ECOLE 734
100 Rue de la République
73200 Albertville
Tél. Port.: 06 48 76 79 32
Mail: contactalbertville@autoecole734.fr
Siret: 90239840300011
Agrt: E 2107400090
N° TVA Intracommunautaire: FR08902398403



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE
DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

HORAIRE D'OUVERTURE BUREAU:

MATIN		APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI	10H 12H	13H30 18H
MERCREDI	10H 12H	13H30 18H
JEUDI	10H 12H	13H30 18H
VENDREDI	10H 12H	13H30 18H
SAMEDI	10H 12H	

HORAIRE POUR LA CONDUITE :

MATIN		APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI	08H 12H	13H 19H
MERCREDI	08H 12H	13H 19H
JEUDI	08H 12H	13H 19H
VENDREDI	08H 12H	13H 19H
SAMEDI	08H 12H	12H 14H

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- 1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**
74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE**
DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.
- 5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**
UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

Taux de Réussite National

75,2%

Taux de Réussite Départemental

57%

l'apprentissage de la Conduite accompagnée (A.A.C)

La formation à la conduite accompagnée (AAC apprentissage anticipée de la conduite).

- Elle est semblable à la formation du permis B (voiture) mais elle est complétée par une période de conduite accompagnée d'un tuteur, d'une durée d'un an minimum et de 3000 kilomètres parcourus.
- Elle aide à acquérir beaucoup plus d'assurances pour l'épreuve pratique future.
- Avec la conduite accompagnée mon permis démarre bien.
- Quelle conduite accompagnée est faite pour toi ?
- Les accompagnateurs doivent justifier de 3 ans de permis de conduire au minimum et avoir un âge supérieur ou égal à 23 ans.
- Il peut être un parent ou une personne choisie par les parents (et à condition d'être acceptée par l'assureur du jeune conducteur).

Âge pour débuter la formation conduite accompagnée:

- Pour débuter votre formation, vous devez avoir au minimum 15 ans.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

Formation Permis AAC Conduite Accompagnée

OBJECTIFS : Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

1

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

AUGMENTE

VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
PEUT VOUS PERMETTRE

DE RÉDUIRE LE COÛT

2

DE VOTRE FORMATION
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT RÉDUIRE LE PRIX

4

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS
CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX. **DE VOTRE ASSURANCE**

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,
LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DE LA

AVANTAGES

GRANDS

LES

LES

N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes

Autoroute	110
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	100
Autres routes	80
Agglomération	50

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

Sécurité routière @routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Immeuble Garantie - Place Beauvau - 75000 PARIS CEDEX 08

D33 - MTC082 2015 - 02/2015/19 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif / © 2015

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

**VOUS AVEZ
15 ANS ET PLUS***

VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE



VOUS CHOISISSEZ
L'APPRENTISSAGE
ANTICIPÉ DE LA
CONDUITE

VOUS VOUS
INSCRIVEZ
EN ÉCOLE
DE CONDUITE



VOUS DEVEZ

- M AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- M SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE
VOUS CONDUISEZ AU MOINS 3 000 KM PENDANT
AU MOINS UN AN AVEC UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS AVEZ
2 RENDEZ-VOUS
PÉDAGOGIQUES
LE PREMIER AU BOUT
DE 4 À 6 MOIS, LE SECOND
APRÈS 3000 KM PARCOURUS



VOUS
RÉUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE

**VOUS AVEZ
LE PERMIS !**

**VOUS AVEZ
18 ANS ET PLUS**



VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE

VOUS CHOISISSEZ
LA CONDUITE
SUPERVISÉE

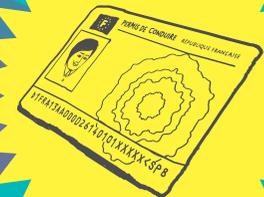
VOUS DEVEZ

- M AVOIR RÉUSSI LE CODE DE LA ROUTE
- M SUIVRE 20H MIN. DE FORMATION PRATIQUE À LA CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS
PRÉALABLE, VOUS CONDUISEZ
AVEC UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS
RÉUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Vous choisissez la **CONDUITE ENCADRÉE**. Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

